

Procès verbal de séance Conseil communautaire du 10 mars 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : **58**

Présents titulaires : 48

ALLOUA Jacques, ANTHOINE Emmanuelle, ARNAUD Monique, BARILLEC Corinne, BIENNIER André, BOIDIN Patricia, BORDAS Micaël, BOURGET Vincent, BOUVIER David, BRUNET Florent, CESA Jean, CHAMPET Odile, CHAUTARD Pierre, CHENEVIER Frédéric, COMBIER Jean-Daniel, COQUELLE Jean-Yves, DELALEUF Alain, DELAPLACETTE Philippe, DURAND Nathalie, DURAND Nicole, FERLAY Aurélien, FOMBONNE Michel, GEDON Carel, GENTHON Agnès, GENTHON Alain, JACOB Olivier, JOUVET Pierre, JULIEN Louis, LAFAURY Yves, LARMANDE Hélène, MABILON Alain, MAISONNAS Michèle, MARIAUD Dominique, MONTAGNE Pierre, NIVON Marie-Line, OLMOS Jean-Pierre, PAYRAUD Jean-Pierre, PEREZ Laurence, PROT Marie-Christine, REY Estelle, ROBERT Gérard, ROYER Brigitte, SAPET Frédérique, SARGIER Maurice, SOULHIARD Marie-Christine, VERT Christine, VIGIER Diane, ZOWIEZ NEUMANN Paul

Absents et excusés : 10

ARNAUD Daniel, CAIRE Jérôme, CHEVAL Jacques, DELALEX Audrey, LAMOTTE Thibaut, MALINS-ALLAIX Delphine, MOYROUD Monique, ORIOL Gérard, SANDON Sylvie, VEYRAT Martine

Suppléants remplaçant de droit titulaires absents : 3

LIVET Hélène (ARNAUD Daniel), De FLAUGERGUES Frédéric (pour LAMOTTE Thibaut), NOIR Alain (pour SANDON Sylvie)

Pouvoirs : 3

SAPET Frédérique (pour CHEVAL Jacques), BOURGET Vincent (pour DELALEX Audrey), CESA Jean (pour VEYRAT Martine)

Nombre de voix : 54

Le président accueille les participants et donne la parole à Madame le Maire.
Puis est abordé l'ordre du jour.

➔ **Approbation du compte rendu du conseil communautaire 11 février 2016**

Approbation à l'unanimité des suffrages exprimés

➔ **Autres sujets soumis à délibération**

OBJET : 1-4-CULT- CONVENTION DE PARTENARIAT TRAIN THEATRE / SAISON JEUNE PUBLIC

Rapporteur : Jean Pierre PAYRAUD

Dans le cadre de sa politique Culturelle, la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche met en œuvre une programmation à destination du jeune public et notamment des scolaires, pour favoriser l'accès pour les plus jeunes à la culture et à l'éducation artistique.

Jusqu'à présent, la programmation jeune public était réalisée en interne. Afin d'une part de libérer du temps à la chargée de mission culture pour la mise en œuvre du CTEAC et d'autre part de bénéficier du savoir faire et de prix mutualisés via une scène de spectacle, il est proposé de confier cette programmation au Train Théâtre (scène conventionnée Rhône Alpes pour bénéficier d'une décentralisation de spectacles jeune Public).

La première convention porte sur la période de février à juin 2016. Une nouvelle convention sera mise en place pour la prochaine année scolaire.

La proposition de programmation a été validée en commission culture. Le coût pour l'ensemble des représentations jeune public s'élève à 33 000 euros, ce qui est conforme au budget prévisionnel de la compétence culture.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- **d'Adopter le programme de la saison culturelle communautaire jeune public proposé par le Train Théâtre pour la période de février à juin 2016 et qui s'élève à 33 000 euros.**

- **De Demander que les salles des fêtes communales puissent être utilisées gratuitement par la Communauté de communes Porte de DrômArdèche pour la mise en œuvre de la saison culturelle intercommunale jeune public.**
- **D’Autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision et notamment la convention de partenariat avec le Train Théâtre et les conventions d’utilisation de salles communales.**

OBJET : 1-4-AC-EXECUTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE du SIAPA : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LE SIAPA ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE DROMARDECHE

Rapporteur : Alain DELALEUF

La Communauté de communes Porte de DrômArdèche a décidé lors de son Conseil communautaire du 6 février 2014, l’extension de la compétence « Traitement des eaux usées et élimination des boues » à tout son territoire à partir du 1er avril 2014.

De ce fait, le SIAPA, syndicat intercommunal complètement intégré dans le périmètre de la communauté de communes, reste compétent seulement pour le transport des eaux usées qui concerne une canalisation de neuf km, et ne dispose plus de personnel.

De manière transitoire et pour faire face à l’urgence, la gestion administrative et comptable du syndicat avait été réalisée par la commune d’Anneyron. La commune d’Anneyron ne souhaitant pas poursuivre ce suivi, le SIAPA a demandé à la Communauté de communes de bien vouloir l’assurer pour l’exercice 2016 et jusqu’à la reprise de la compétence transport par la communauté de communes (prévue pour le 01/01/2020 au plus tard selon la loi NOTRe).

Il est proposé de mettre en place une convention de prestation de service confiant à la Communauté de communes le suivi et l’exécution de la gestion administrative et comptable du SIAPA (préparation budgétaire, gestion du comité syndical, opérations comptables) pour un montant annuel forfaitaire de 1800 euros.

Le Conseil communautaire, à l’unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- **D’APPROUVER le projet de convention de prestation de service entre le SIAPA et la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche relative au suivi et à l’exécution de la gestion administrative et comptable du SIAPA pour un montant annuel de 1800 euros.**

OBJET : ZONE D’ACTIVITES DE LA BOUILLARDIERE, ACOUSITIONS DE PARCELLES

Rapporteur : M. Aurélien FERLAY

L’assemblée communautaire est informée de la possibilité d’acquérir des terrains dans le périmètre de la zone d’activités économique intercommunale de la Bouillardière à Epinouze : la parcelle AO158 pour partie d’une superficie d’environ 34a 00ca (3 400 m²) et la parcelle AO161 d’une superficie de 73a 20ca (7 320 m²) à la SCI La Bouillardière.

Ces terrains donneront une meilleure maîtrise du foncier sur cette zone d’activités économique intercommunale pour l’aménagement et la vente de lots aux entreprises.

Le prix d’achat du terrain a été fixé à 4,10 € HT le m², soit un montant total de 43 952 € HT.

Le prix réel et total sera établi sur la base des surfaces exactes issues du bornage réalisé par un géomètre expert (document d’arpentage).

Le Conseil communautaire, à l’unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- **de l’achat des parcelles AO158 pour partie d’une superficie d’environ 34a 00ca (3 400 m²) et AO161 d’une superficie de 73a 20ca (7 320 m²) de la ZA de la Bouillardière située sur la commune d’Epinouze pour un prix de 4,10 € HT le m² à la SCI La Bouillardière, les surfaces et par conséquent le prix de la transaction seront confirmés par le document d’arpentage,**

OBJET : 3-2-ZONE D’ACTIVITES ECONOMIQUE, LES BERNARDES, ST BARTHELEMY DE VALS

Rapporteur : M. Aurélien Ferlay

L’assemblée communautaire est informée d’une demande de l’entreprise BARTEL d’acquisition d’un ensemble de parcelles sur la zone d’activités économiques des Bernardes, située sur la commune de Saint-Barthélémy-de-Vals. Le tènement est constitué des parcelles ZR197 pour partie, ZR172 pour partie, ZR196, ZR198, ZR199 pour partie, ZR200, ZR201, ZR202 pour partie, ZR203.

La société BARTEL, représentée par M. Antoine MULLER, a pour projet la création d'un nouveau bâtiment à proximité de son site actuel, et pour lequel l'entreprise créera 50 nouveaux emplois. Le terrain demandé pour ce nouveau projet de développement représente une superficie totale provisoire de 1.255 ha (12 550 m²), il est proposé de vendre le terrain de la manière suivante :

- 1/ un terrain constructible d'environ 10 630 m² à 16 € HT/m² soit environ 170 080 € HT,
- 2/ un terrain non constructible d'environ 1 920 m² à 5 € HT/m² soit environ 9 600 €.

Le montant total de la transaction s'élèvera donc à 179 680 €.

Le prix réel et total sera établi sur la base des surfaces exactes issues du bornage réalisé par un géomètre expert.

Vu l'estimation de France Domaine,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- **d'APPROUVER la vente d'une parcelle d'une superficie d'environ 1,255 ha (12 550 m²) de la zone d'activités économiques Les Bernardes 2 située sur la commune de Saint-Barthélémy-de-Vals à l'entreprise BARTEL, ou toute autre personne physique ou morale qui se substituera, au prix de 16 € HT le m² pour la partie constructible et 5 € HT/m² pour la partie non constructible ; Les surfaces et par conséquent le prix de la transaction seront confirmés au vu du document d'arpentage.**

OBJET : 7-10-AGRT-APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD FIXANT LES PRINCIPES DE FINANCEMENT ET DE REALISATION DES PRESTATIONS D'ENTRETIEN, D'EXPLOITATION, DE REPARATION ET D'AMENAGEMENT DE LA VIARHONA EN ARDECHE

Rapporteur : Odile CHAMPET

La ViaRhôna, réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de l'Ardèche, parcourt un linéaire de 94.1km sur le département de l'Ardèche en traversant 6 Communautés de communes ou agglomération.

Concernant Communauté de Communes Porte de Drômardèche. La ViaRhôna circule sur 7.54km de ce linéaire.

Le Conseil Départemental, a élaboré, en concertation avec les 6 Communautés de Communes ou d'agglomération, un projet de protocole d'accord relatif à l'entretien, à l'exploitation, aux travaux de réparation et d'aménagement de la ViaRhôna.

En effet, le Conseil Départemental sollicite le soutien financier des intercommunalités concernées pour assurer cet entretien.

La participation financière des intercommunalités est calculée sur la base d'un montant forfaitaire d'entretien par kilomètre, s'élevant à un montant de 2 500 € par kilomètre. Le Département de l'Ardèche participe à hauteur de 50%, le reste étant ventilé entre intercommunalités en fonction du nombre de kilomètres.

Le montant total de l'entretien courant de la ViaRhôna s'élève à 235 250 € par an, la participation financière de Porte de Drômardèche s'élève à 9410 euros par an.

En cas de grosses réparations et dans le cas où les réparations courantes conduiraient à dépasser le montant forfaitaire annuel, un comité de pilotage procédera préalablement à la validation de l'opportunité, de la consistance et du coût des travaux à réaliser.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- **d'accepter le protocole d'accord relatif à l'entretien, à l'exploitation, aux travaux de réparation et d'aménagement de la ViaRhôna avec le Département de l'Ardèche**
- **de nommer M Jacques Alloua en tant que représentant de la Communauté de Communes Porte de Drômardèche au comité de pilotage de ce protocole**

Objet : 5-7-AGRT- Entente intercommunale via fluvia / site internet Via Fluvia

Rapporteur : Odile Champet

La communauté de communes a adhéré à l'Entente intercommunale Via Fluvia ayant pour objet de réaliser une vélo-route reliant la Loire au Rhône.

La conférence de l'Entente réunie le 16 octobre 2015 a approuvé le principe de réaliser un site internet destiné à promouvoir la Via Fluvia, avec les caractéristiques suivantes :

- Site simple, pratique et intuitif ;
- Objectifs : valoriser les différentes ambiances du tracé, avec une place importante à l'image (photos, vidéo...), permettre à l'utilisateur de composer facilement son parcours, donner des informations claires, renvoyer sur la découverte des alentours, intégrer les données des systèmes d'information touristique.

- Etre ergonomique et fonctionnel.

Le financement de cette opération sera assumé à parité par les membres de l'Entente et des subventions publiques seront sollicitées (Massif central notamment).

Le budget HT est estimé à 15 000€ HT soit 2 142€ par EPCI (hors subvention).

Il est proposé au conseil de se positionner sur le principe de réaliser ce projet.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- **D'APPROUVER le principe de réaliser un site internet afin de promouvoir la Via Fluvia**
- **De VALIDER le principe de partager le financement de cette action à parité entre tous les membres de l'Entente**
- **de plafonner la participation de la communauté de communes pour cette opération à 2 500€ HT**
- **de MANDATER le comité de pilotage afin de finaliser le cahier des charges de la consultation à lancer relative à cette action et préciser les modalités de gestion et de mise à jour du futur site internet Via Fluvia**
- **d'AUTORISER le président de l'Entente à lancer la consultation correspondante et à effectuer le dépôt des demandes de subventions pour le compte de l'ensemble des EPCI constituant l'Entente.**

OBJET : 1-1-BAT-AMENAGEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL A HAUTERIVES – MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – AVENANT N°1

Rapporteur : Jacques Alloua

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne maison « Herriaut » pour l'aménagement de l'office de tourisme intercommunal sur la commune d'Hauterives, la Communauté de communes Porte de DrômArdèche a lancé, en mai 2015, une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre intégrant notamment les phases APS, APD, PRO, ACT, EXE, DET, AOR et OPC.

Cette mission a été confiée à un groupement de MOE mené par la société A.M.T. pour un montant de 33 550 € HT, et pour un montant de travaux de 305 000 € HT.

Lors du travail réalisé pendant la phase APS, plusieurs demandes de travaux ont été rajoutées :

- L'installation d'un ascenseur, rendue obligatoire s'agissant d'un bâtiment sur deux étages
- reprise complète de la charpente, porte automatique et rideau métallique, meubles présents, éclairage extérieur et alarme intrusion, climatisation.

A l'issue de l'APD, le coût prévisionnel définitif des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter a été finalisé pour un montant de 477 462.58 € HT.

Ces dispositions entraînent une augmentation de la rémunération définitive du maître d'œuvre pour un taux de rémunération de 11% inchangé :

- Montant du marché-forfait provisoire 33 550.00 € HT
 - Montant du marché-forfait définitif 52 520.88 € HT
- Montant de l'avenant = 18 970.88 € HT**

Aussi, il est proposé de valider l'avant-projet définitif et fixer le coût prévisionnel définitif des travaux et la rémunération définitive du maître d'œuvre au mois m 0.

Le Conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (3 abstentions), a décidé :

- **De VALIDER l'Avant-Projet Définitif et fixe le cout prévisionnel définitif des travaux à 477 462.58 € HT.**
- **De VALIDER la proposition d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre tel que décrit ci-dessus,**
- **D'AUTORISER le Président à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre à la société AMT pour un montant de 18 970.88 € HT,**

OBJET : 7-5-BAT-OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT

Rapporteur : jacques ALLOUA

Dans le cadre de sa compétence tourisme, Porte de DrômArdèche a créé en mars 2014 son office de tourisme assurant la promotion touristique de la communauté de communes.

Afin de positionner l'office de tourisme à proximité des flux touristiques, un projet de réhabilitation d'une maison de ville sur la commune d'Hauterives pour l'aménagement du siège de l'office de tourisme intercommunal est en cours de définition. Cette maison de ville se situe sur le passage des touristes en direction du Palais Idéal du Facteur Cheval.

A ce titre, une demande de soutien du Département peut intervenir dans le cadre des projets de cohérence territoriale pour un montant de 141 928.03 € soit 25% du montant HT du projet.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- **de déposer un dossier pour le Département au titre des projets de cohérence territoriale sur un taux de subvention à hauteur de 25% du montant total des travaux.**

OBJET : 1-4-URBA-AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ETUDES ET DE VEILLE FONCIERE – SITE CHATAIN A SAINT-VALLIER

Rapporteur : M. Philippe DELAPLACETTE

Une convention tripartite d'Etudes et de Veille Foncière relative à la Friche industrielle CHATAIN a été signée entre la Commune de Saint-Vallier, la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche et l'EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes), le 22 novembre 2012. L'objet de la convention consiste à la définition du projet de requalification de la friche industrielle en vue de la construction d'un éco-quartier de logements, services et commerces de proximité, et dans la réalisation des acquisitions foncières. Depuis 2012, l'EPORA a déjà réalisé deux tiers des acquisitions.

Les travaux de démolition n'ont pas débuté. Pour mémoire, une convention relative aux travaux d'urgence et de mise en sécurité, a été approuvée par délibération du 26 novembre 2015.

Il est proposé la signature d'un avenant numéro 1 prorogeant jusqu'au 30 juin 2018 la Convention d'Etudes et de Veille Foncière entre la Commune de St-Vallier, la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche et l'EPORA relative à la Friche industrielle CHATAIN.

Cette prorogation permettrait à L'EPORA de poursuivre les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet d'éco quartier, notamment par exercice du droit de préemption et d'acquisitions amiables, et de conduire les études préalables.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- **d'APPROUVER l'avenant n°1 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière entre la Commune de St-Vallier, la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche et l'EPORA relative à la Friche industrielle CHATAIN,**

OBJET : 1-4-URBA-PARTENARIAT EPORA – CONVENTION D'ETUDE ET DE VEILLE FONCIERE - ANDANCE

Rapporteur : Philippe DELAPLACETTE

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme d'Actions Transitoires en faveur de l'habitat et de l'urbanisme, la Communauté de communes Porte de DrômArdèche a mis en place un partenariat avec EPORA.

Des sites stratégiques nécessitant une maîtrise foncière publique sont repérés, en vue d'y réaliser des opérations de logements et/ou d'activités. Cette maîtrise foncière est mise en œuvre dans le cadre de conventions d'étude, de veille foncière et de conventions opérationnelles tripartites (EPORA-Commune-Communauté de communes).

Sur la Commune d'Andance, l'étude urbaine réalisée par la Communauté de Communes a fait ressortir la friche de l'ancienne gendarmerie comme site stratégique de renouvellement urbain. Afin de s'assurer de la faisabilité financière d'une opération de logements, ainsi que de la maîtrise foncière de ce site, il est proposé de signer une Convention d'étude et de veille foncière avec EPORA sur l'ensemble de l'îlot.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- **de signer la convention d'étude et de veille foncière « site de l'ancienne gendarmerie »**

OBJET : 1-4-URBA-PARTENARIAT EPORA – AVENANT N°1 CONVENTION OPERATIONNELLE EPINOUIZE

Rapporteur : Philippe DELAPLACETTE

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme d'Actions Transitoires en faveur de l'habitat et de l'urbanisme, la Communauté de communes Porte de DrômArdèche a mis en place un partenariat avec EPORA.

Des sites stratégiques nécessitant une maîtrise foncière publique sont repérés, en vue d'y réaliser des opérations de logements et/ou d'activités. Cette maîtrise foncière est mise en œuvre dans le cadre de conventions d'étude, de veille foncière et de conventions opérationnelles tripartites (EPORA-Commune-Communauté de communes).

Sur la commune d'Épinouze, une convention opérationnelle tripartite a été signée en 2015 pour le secteur « Village-neuf ». EPORA négocie d'ores et déjà les acquisitions. L'avenant n°1 ajuste le bilan prévisionnel de l'opération en prenant notamment en compte une subvention régionale de 102 000€, ce qui abaisse le déficit d'opération à 175 380 € et porte la participation d'EPORA à 87690€, le reste étant financé par la commune.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- **de signer l'avenant n°1 de la convention opérationnelle tripartite sur la commune d'ÉPINOUZE**

OBJET : 3-2-URBA – PORTAGE FONCIER – QUARTIER DU BANCEL ALBON – VENTE ADIS

Rapporteur : Philippe DELAPLACETTE

En 2013, il a été acté la vente d'un tènement à ADIS pour la réalisation de l'opération de logements du quartier du Bancel pour un montant de 110 000 €. La phase de conception a conduit à ajuster le projet au regard des exigences qualitatives (paysagement, stationnements, traitements des limites...) de la Commune, de la Communauté de communes et de l'Architecte d'Etat.

Ces ajustements ont conduit à augmenter les dépenses d'aménagement de cette opération et la taille de son assiette foncière qui serait à présent de l'ordre d'environ 9600 m².

De fait, afin de garantir la faisabilité de cette opération de logements qui répond totalement aux objectifs de qualité du cadre de vie et de mixité sociale de la Communauté de Communes, la charge foncière a été réévaluée à 90 000 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- **de céder au groupe ADIS le tènement nécessaire à la réalisation de cette opération de logements pour un montant de 90 000 €.**

OBJET : 4-1-RH-MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Florent BRUNET

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient d'ouvrir les postes suivants au tableau des emplois pour :

- 1 poste d'Attaché principal à temps complet pour le poste de Responsable du Pôle Développement
- 2 postes d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pour pérenniser deux postes au service rivières (fin de contrat aidé + CDD).

Ces modifications sont des modifications statutaires et n'ont pas d'impact sur la masse salariale de la collectivité.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **MODIFIER le tableau des emplois comme indiqué et figurant en annexe**
- **d'adopter le tableau des emplois de la collectivité**

OBJET : 7-3-FIN-COMPETENCE FTTH - TRANSFERT D'UN EMPRUNT COMMUNAL – COMMUNE DE MORAS EN VALLOIRE

Rapporteur : Florent BRUNET

La communauté de communes exerce pleinement la compétence Aménagement Numérique. Dans ce cadre, les emprunts en cours contractés par les communes, affectés à cette compétence sont transférés de droit à la communauté de communes.

Seule la commune de Moras en Valloire est concernée par le transfert d'un emprunt dans le cadre de cette compétence. Le rapport de la CLECT approuvé par le Conseil Communautaire et par les 35 communes a donc prévu le transfert de cet emprunt à la Communauté de communes.

Les caractéristiques de cet emprunt, dont seule la part consacrée aux travaux d'aménagement (143 048 €) de la fibre est reprise par la Communauté de Communes, sont les suivantes :

Commune	Organisme prêteur	Montant total de l'emprunt	Montant affecté à l'ouvrage. Repris par la Communauté de communes	Nature de l'ouvrage	Durée de l'emprunt	Taux
Moras en Valloire	Banque Populaire des	500 000 €	143 048 €	Réseau fibre	20 ans	4.17 % Fixe

	Alpes			optique FTTH		
--	-------	--	--	-----------------	--	--

A terme, Ardèche Drôme Numérique, récupèrera, auprès de la communauté de communes, les réseaux, l'ensemble des emprunts liés à ces équipements et percevra les futures redevances.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **AUTORISER le Président à signer avec les différents organismes bancaires les documents et avenants, le cas échéant, relatifs au transfert des emprunts listés ci-dessus**

OBJET : 7-2-FIN- SIRCTOM-TEOM-MENSUALISATION DES PARTICIPATIONS

Rapporteur : Florent BRUNET

Le reversement de la T.E.O.M au SIRCTOM par la Communauté de Communes se fait aujourd'hui en 4 versements distincts (répartis entre avril et octobre selon les demandes du SIRCTOM). Ce système peut laisser le SIRCTOM sans ressources de trésorerie, le premier versement n'intervenant qu'après le vote des budgets primitifs.

Il est aujourd'hui proposé de procéder au versement de la T.E.O.M mensuellement.

De janvier à avril, le montant mensuel serait égal au 1/12^{ème} de montant de T.E.O.M appelé l'année précédente. De mai à décembre, après le vote des budgets, le montant appelé serait égal au 1/12^{ème} du montant de T.E.O.M voté pour l'année en cours. Le montant appelé au mois de mai comprendrait également une régularisation des sommes versées entre janvier et avril.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- **de procéder au versement des sommes dues au SIRCTOM par mensualités comme décrites précédemment.**

OBJET : ZA BRASSIERE, SAINT VALLIER- CONVENTION DE SERVITUDE ERDF

Rapporteur : Jacques ALLOUA

ERDF va procéder à la construction d'une ligne électrique pour l'alimentation de l'entreprise Mc Donald de la ZA Brassière à Saint Vallier.

Une partie du réseau électrique à réaliser se situe sur du foncier propriété de la Communauté de communes, soit les parcelles AN 253, AN 263, AN282, AN287, AN288, AN289.

Dans ce contexte, pour la gestion future de ce réseau, il est nécessaire d'établir une servitude de passage de ligne électrique souterraine en propriété privée au profit d'ERDF.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- **D'AUTORISE le Président à signer la convention de servitude de passage de ligne électrique souterraine en propriété privée au profit d'ERDF pour la réalisation d'un raccordement au réseau**

➤ Adoption des comptes administratifs et comptes de gestion 2015

Le Président fait ensuite un préambule aux votes budgétaires, indiquant que le budget est une feuille de route pour le territoire, ses habitants, ses entreprises, ses associations, ses communes ; Un budget de la responsabilité, de la proximité, et de l'action ; Un budget du « faire ensemble », utile au service public.

Les élus, les services en charge de la préparation du budget, ainsi que Mme Jimenez de la trésorerie publique sont vivement remerciés pour leur implication, leur travail et leur aide.

Le Vice-président Florent Brunet a présenté les comptes administratifs 2015 de chacun des budgets, Et constaté leur conformité aux comptes de gestion 2015.

Le Président se retire lors des votes des comptes administratifs 2015.

BUDGET ANNEXE ACTIONS ECONOMIQUES / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	104 748.37	0.00	22 025.67
Recettes	62 643.76	0.00	22 156.32
Résultats	-42 104.61	0.00	130.65

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe actions économiques,**
- **APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget annexe actions économiques,**

BUDGET ANNEXE AXE 7 / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	0.00	0.00	59 852.92
Recettes	103 372.43	0.00	490 323.28
Résultats	103 372.43	0.00	430 470.36

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe axe 7,**
- **APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget annexe axe 7,**

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	671 776.49	62 373.77	1 086 181.19
Recettes	677 629.28	0.00	1 232 415.06
Résultats	5 852.79	-62 373.77	146 233.87

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe centre aquatique,**
- **APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget annexe centre aquatique,**

BUDGET ANNEXE HABITAT ALBON / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	835 408.44	0.00	417 704.22
Recettes	417 704.22	0.00	417 704.22
Résultats	-417 704.22	0.00	0.00

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe habitat Albion,**
- **APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget annexe habitat Albion,**

BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE D'ANDANCE / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	66 805.95	0.00	7 137.45
Recettes	40 129.05	0.00	40 098.66
Résultats	-26 676.90	0.00	32 961.21

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe maison de santé d'Andance**
- **APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget annexe maison de santé d'Andance**

BUDGET PRINCIPAL / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	2 404 510.90	4 021 383.05	24 847 650.03
Recettes	3 367 529.17	2 340 435.76	37 360 324.57
Résultats	963 018.27	-1 680 947.29	12 512 674.54

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE le compte administratif 2015 du budget principal,**
- **APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget principal**

BUDGET ANNEXE PROJETS INDUSTRIELS / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	751 299.67	22 845.61	412 408.40
Recettes	496 098.59	0.00	613 478.22
Résultats	-255 201.08	-22 845.61	201 069.82

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe projets industriels,**
- **APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget annexe projets industriels,**

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	0.00	0.00	89 326.56
Recettes	21 586.29	0.00	188 450.96
Résultats	21 586.29	0.00	99 124.40

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe assainissement non collectif,**
- **APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget annexe assainissement non collectif,**

BUDGET ANNEXE STATIONS D'ÉPURATION / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	548 019.13	419 667.26	823 651.88
Recettes	515 744.26	252 770.00	1 260 314.85
Résultats	-32 274.87	-166 897.26	436 662.97

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe stations d'épuration,**
- **APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget annexe stations d'épuration**

BUDGET ANNEXE ZA DES GONNETS NORD 3 HAUTERIVES / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	127 236.10	0.00	65 633.05
Recettes	61 603.05	0.00	65 633.05
Résultats	-65 633.05	0.00	0.00

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe ZA des gonnets nord 3 Hauterives,**
- **APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget annexe ZA des gonnets nord 3 Hauterives,**

BUDGET ANNEXE ZA GRAND-SERRE / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	344 559.38	0.00	263 031.62
Recettes	176 262.96	0.00	262 102.62
Résultats	-168 296.42	0.00	-929.00

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe ZA Grand-Serre,**
- **APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget annexe ZA Grand-Serre,**

BUDGET ANNEXE ZA LES AIRES / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	747 659.00	0.00	392 728.49
Recettes	354 930.51	0.00	392 728.49
Résultats	-392 728.49	0.00	0.00

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe ZA les aires,**
- **APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget annexe ZA les aires,**

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES LA GALAURE / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	35 367.69	0.00	15 352.48
Recettes	265 123.44	0.00	434 403.11
Résultats	229 755.75	0.00	419 050.63

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe zones d'activités économiques la galaure,**
- **APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget annexe zones d'activités économiques la galaure,**

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	3 247 081.37	0.00	1 654 256.55
Recettes	1 575 686.82	0.00	2 248 262.86
Résultats	-1 671 394.55	0.00	594 006.31

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe zones d'activités économiques,**
- **APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget annexe zones d'activités économiques,**

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ANNEYRON / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	774 476.55	0.00	445 824.90
Recettes	328 651.65	0.00	445 824.90
Résultats	-445 824.90	0.00	0.00

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe zones d'activités Anneyron,**
- **APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget annexe zones d'activités Anneyron,**

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES MORAS / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	561 117.70	0.00	293 645.51
Recettes	267 472.19	0.00	293 645.51
Résultats	-293 645.51	0.00	0.00

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe zones d'activités Moras,**
- **APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget annexe zones d'activités Moras,**

BUDGET ANNEXE ZONES / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	23 511.62	0.00	27 094.22
Recettes	29 620.82	0.00	36 998.19
Résultats	6 109.20	0.00	9 903.97

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe zones,**
- **APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget annexe zones,**

BUDGET ANNEXE OPERATIONS ECONOMIQUES / APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Vu la délibération du 11 Décembre 2014 acceptant la clôture du budget annexe « opérations économiques » et autorisant la reprise des résultats dégagés en fonctionnement et en investissement sur le budget principal,

Vu la délibération du 21 Mai 2015 décidant la reprise de ces résultats.

Le budget Opérations économiques a été clos au 31/12/2014 ; Seules des écritures de reprise de résultat sont à constater sur le compte de gestion.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget annexe opérations économiques,**

➤ Affectation des résultats 2015

OBJET : 7-1-FINANCES LOCALES / BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE / DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT / AFFECTATION

Rapporteur : Florent BRUNET

Le compte administratif de l'année 2015 fait apparaître les résultats suivants :

Pour la section de fonctionnement :

Recettes (total émission des titres de recettes)	1 232 415.06
Dépenses (total émission des mandats)	1 086 181.19
Soit un résultat excédentaire de fonctionnement de	146 233.87

Pour la section d'investissement

Déficit investissement reporté :	471 038.28
Montant des dépenses réalisées en 2015	200 738.21
Montant des dépenses reportées en 2016	62 373.77
Total des dépenses à prendre en compte	734 150.26

Excédent investissement reporté :	
Montant des recettes réalisées en 2015	677 629.28
Montant des recettes reportées en 2016	
Total des recettes à prendre en compte	677 629.28

Total des dépenses à prendre en compte	734 150.26
Total des recettes à prendre en compte	677 629.28
Besoin de prélèvement	56 520.98

Compte tenu du résultat de fonctionnement reporté des exercices antérieurs (0€), la somme disponible pour l'affectation s'élève à 146 233.87€
 Excédent reporté 0€, + résultat de l'exercice 146 233.87€

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- d'affecter :

Sur le compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés la somme de 56 520.98€ qui permet tout à la fois de couvrir le besoin de financement de l'exercice 2015 et le besoin de financement des dépenses engagées non mandatées au 31/12/15

En report à nouveau au Budget primitif du budget annexe centre aquatique de Porte de DrômArdèche la somme de 89 712.89€.

OBJET : 7-1-FINANCES LOCALES / BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE ANDANCE / DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT / AFFECTATION

Rapporteur : Florent BRUNET

Le compte administratif de l'année 2015 fait apparaître les résultats suivants :

Pour la section de fonctionnement :

Recettes (total émission des titres de recettes)	37 081.54
Dépenses (total émission des mandats)	7 137.45
Soit un résultat excédentaire de fonctionnement de	29 944.09

Pour la section d'investissement

Déficit investissement reporté :	66 805.95
Montant des dépenses réalisées en 2015	
Montant des dépenses reportées en 2016	
Total des dépenses à prendre en compte	66 805.95

Excédent investissement reporté :	
Montant des recettes réalisées en 2015	40 129.05
Montant des recettes reportées en 2016	
Total des recettes à prendre en compte	40 129.05

Total des dépenses à prendre en compte	66 805.95
Total des recettes à prendre en compte	40 129.05
Besoin de prélèvement	26 676.90

Compte tenu du résultat de fonctionnement reporté des exercices antérieurs (3 017.12€), la somme disponible pour l'affectation s'élève à 32 961.21€
Excédent reporté 3 017.12€, + résultat de l'exercice 29 944.09€

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- d'affecter :

Sur le compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés la somme de 22 717.12€ qui permet tout à la fois de couvrir le besoin de financement de l'exercice 2015 et le besoin de financement des dépenses engagées non mandatées au 31/12/15

En report à nouveau au Budget primitif du budget annexe maison de santé d'Andance de Porte de DrômArdèche la somme de 10 244.09€.

OBJET : 7-1-FINANCES LOCALES / BUDGET ANNEXE PROJETS INDUSTRIELS / DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT / AFFECTATION

Rapporteur : Florent BRUNET

Le compte administratif de l'année 2015 fait apparaître les résultats suivants :

Pour la section de fonctionnement :

Recettes (total émission des titres de recettes)	478 413.05
Dépenses (total émission des mandats)	412 408.40
Soit un résultat excédentaire de fonctionnement de	66 004.65

Pour la section d'investissement

Déficit investissement reporté :	499 488.55
Montant des dépenses réalisées en 2015	251 811.12
Montant des dépenses reportées en 2016	22 845.61
Total des dépenses à prendre en compte	774 145.28

Excédent investissement reporté :	
Montant des recettes réalisées en 2015	496 098.59
Montant des recettes reportées en 2016	
Total des recettes à prendre en compte	496 098.59

Total des dépenses à prendre en compte	774 145,28
Total des recettes à prendre en compte	496 098,59
Besoin de prélèvement	278 046,69

Compte tenu du résultat de fonctionnement reporté des exercices antérieurs (135 065.17€), la somme disponible pour l'affectation s'élève à 201 069.82€
Excédent reporté 135 065.17€, + résultat de l'exercice 66 004.65€

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :
• **d'affecter :**

**Sur le compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés la somme de 137 094.17€ qui permet tout à la fois de couvrir le besoin de financement de l'exercice 2015 et le besoin de financement des dépenses engagées non mandatées au 31/12/15
En report à nouveau au Budget primitif du budget annexe projets industriels de Porte de DrômArdèche la somme de 63 975.65€.**

OBJET : FINANCES LOCALES / BUDGET ANNEXE STATIONS D'EPURATION / DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT / AFFECTATION

Rapporteur : Florent BRUNET

Le compte administratif de l'année 2015 fait apparaître les résultats suivants :

Pour la section de fonctionnement :

Recettes (total émission des titres de recettes)	986 414.52
Dépenses (total émission des mandats)	823 651.88
Soit un résultat excédentaire de fonctionnement de	162 762.64

Pour la section d'investissement

Déficit investissement reporté :	0.00
Montant des dépenses réalisées en 2015	548 019.13
Montant des dépenses reportées en 2016	419 667.26
Total des dépenses à prendre en compte	967 686.39

Excédent investissement reporté :	38 331.56
Montant des recettes réalisées en 2015	477 412.70
Montant des recettes reportées en 2016	252 770.00
Total des recettes à prendre en compte	768 514.26

Total des dépenses à prendre en compte	967 686.39
Total des recettes à prendre en compte	768 514.26
Besoin de prélèvement	199 172.13

Compte tenu du résultat de fonctionnement reporté des exercices antérieurs (273 900.33€), la somme disponible pour l'affectation s'élève à 436 662.97€
 Excédent reporté 273 900.33€, + résultat de l'exercice 162 762.64€

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- **d'affecter :**

Sur le compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés la somme de 199 172.13€ qui permet tout à la fois de couvrir le besoin de financement de l'exercice 2015 et le besoin de financement des dépenses engagées non mandatées au 31/12/15

En report à nouveau au Budget primitif du budget annexe stations d'épuration de Porte de DrômArdèche la somme de 237 490.84€.

OBJET : FINANCES LOCALES / BUDGET PRINCIPAL / DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT / AFFECTATION

Rapporteur : Florent BRUNET

Vu la création de la Communauté de Communes en date du 1^{er} Janvier 2014 par arrêté préfectoral n° 2013137 -0013 en date du 17 Mai 2013,
 Vu les statuts,

Le Président expose :

Que le compte administratif de l'année 2015 fait apparaître les résultats suivants :

Pour la section de fonctionnement :

Recettes (total émission des titres de recettes)	26 887 927.88
Dépenses (total émission des mandats)	24 847 650.03
Soit un résultat excédentaire de fonctionnement de	2 040 277.85

Pour la section d'investissement

Déficit investissement reporté :	0.00
Montant des dépenses réalisées en 2015	2 404 510.90
Montant des dépenses reportées en 2016	4 021 383.05
Total des dépenses à prendre en compte	6 425 893.95

Excédent investissement reporté :	1 294 098.32
Montant des recettes réalisées en 2015	2 073 430.85
Montant des recettes reportées en 2016	2 340 435.76
Total des recettes à prendre en compte	5 707 964.93

Total des dépenses à prendre en compte	6 425 893.95
Total des recettes à prendre en compte	5 707 964.93
Besoin de prélèvement	717 929.02

Compte tenu du résultat de fonctionnement reporté des exercices antérieurs (2 040 277.85€), la somme disponible pour l'affectation s'élève à 12 512 674.54€
 Excédent reporté 10 472 396.69€, + résultat de l'exercice 2 040 277.85€

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- d'affecter :

Sur le compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés la somme de 717 929.02€ qui permet tout à la fois de couvrir le besoin de financement de l'exercice 2015 et le besoin de financement des dépenses engagées non mandatées au 31/12/15

En report à nouveau au Budget primitif du budget principal de Porte de DrômArdèche la somme de 11 794 745.52€.

➤ **Vote du Budget 2016**

OBJET : 7-1-FIN- VOTE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Florent BRUNET

Considérant le débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Communautaire du 11 février 2016,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2016 du budget principal et des 16 budgets annexes présentés par le Premier Vice-Président délégué aux finances

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2016 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

Le budget principal est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	27 804 996.06	38 607 744.52	17 828 029.58	6 306 086.03
Opérations d'ordre	10 807 333.46	4 585.00	4 585.00	11 526 528.55
TOTAL	38 612 329.52	38 612 329.52	17 832 614.58	17 832 614.58

Une précision est apportée quant au SIRCTOM : il avait été envisagée une contribution en hausse de 11 % mais le budget du SIRCTOM a finalement été voté avec 2 % d'augmentation. Le Président remercie Mr Montagne, Président du SIRCTOM, ainsi que Mr Ferlay, qui ont travaillé à cet effort financier ; Une délibération budgétaire modificative viendra donc réduire la contribution prévue par le budget de la Communauté de communes ; Il est rappelé aux communes qu'elles doivent accélérer la mise en place des îlots de propreté pour éviter une double prestation qui alourdit le budget (collecte individuelle et des îlots).

Le budget annexe Projets Industriels est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	103 158.43	483 736.65	968 579.86	450 382.92
Opérations d'ordre	403 107.99	22 529.77	22 529.77	540 726.71
TOTAL	506 266.42	506 266.42	991 109.63	991 109.63

Le budget annexe Centre Aquatique est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 164 797.44	1 345 788.85	500 526.37	265 225.03
Opérations d'ordre	180 991.41			235 301.34
TOTAL	1 345 788.85	1 345 788.85	500 526.37	500 526.37

Le budget annexe Stations d'épuration est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	298 607.62	398 290.84	3 441 221.44	2 699 717.00
Opérations d'ordre	1 133 787.22	1 034 104.00	427 104.00	1 168 608.44
TOTAL	1 432 394.84	1 432 394.84	3 868 325.44	3 868 325.44

Le budget annexe S.P.A.N.C est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	183 553.62	183 849.40	175 298.07	175 002.29
Opérations d'ordre	353.29	57.51	57.51	353.29
TOTAL	183 906.91	183 906.91	175 355.58	175 355.58

Le budget annexe Maison de Santé Andance est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	33 268.31	47 228.09	36 676.90	
Opérations d'ordre	13 959.78			36 676.90
TOTAL	47 228.09	47 228.09	36 676.90	36 676.90

Le budget annexe Habitat Albon est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles		417 704.22	417 704.22	
Opérations d'ordre	417 704.22			417 704.22
TOTAL	417 704.22	417 704.22	417 704.22	417 704.22

Le budget annexe ZA GRAND SERRE est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles			178 421.94	165 199.13
Opérations d'ordre			245 754.74	258 977.55
TOTAL	270 616.54	270 616.54	424 176.68	424 176.68

Le budget annexe ZA des GONNETS NORD 3 est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	40 000.00		65 633.05	105 633.05
Opérations d'ordre	65 633.05	105 633.05	105 633.05	65 633.05
TOTAL	105 633.05	105 633.05	171 266.10	171 266.10

Le budget annexe ZAE LA GALAURE est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	420 486.70	419 050.63	229 755.75	229 755.75
Opérations d'ordre	- 1 436.07			
TOTAL	419 050.63	419 050.63	229 755.75	229 755.75

Le budget annexe ZA ANNEYRON est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 117 872.62	467 000.00	445 824.90	1 096 697.52
Opérations d'ordre	445 824.90	1 096 697.52	1 096 697.52	445 824.90
TOTAL	1 563 697.52	1 563 697.52	1 542 522.42	1 542 522.42

Le budget annexe ZA MORAS est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	150 950.00		293 645.51	444 595.51

Opérations d'ordre	293 645.51	444 595.51	444 595.51	293 645.51
TOTAL	444 595.51	444 595.51	738 241.02	738 241.02

Le budget annexe AXE 7 est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 535 036.31	667 470.36	110 220.91	977 786.86
Opérations d'ordre	6 848.48	874 414.43	874 414.43	6 848.48
TOTAL	1 541 884.79	1 541 884.79	984 635.34	984 635.34

Le budget annexe ZONES est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	973 903.97	152 403.97		821 500.00
Opérations d'ordre	23 511.62	845 011.62	845 011.62	23 511.62
TOTAL	997 415.59	997 415.59	845 011.62	845 011.62

Le budget annexe ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	585 596.33	692 391.31	1 928 979.11	1 821 261.15
Opérations d'ordre	622 423.61	515 628.63	492 377.03	600 094.99
TOTAL	1 208 019.94	1 208 019.94	2 421 356.14	2 421 356.14

Le budget annexe Actions économiques est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	6 469.15	22 230.65	63 985.54	47 745.36
Opérations d'ordre	15 761.50			16 240.18
TOTAL	22 230.65	22 230.65	63 985.54	63 985.54

Le budget annexe ZA LES AIRS est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	20 000.00	27 200.00	392 728.49	385 528.49
Opérations d'ordre	392 728.49	385 528.49	385 528.49	392 728.49
TOTAL	412 728.49	412 728.49	778 256.98	778 256.98

➔ Vote des taux de fiscalité

OBJET : 7-2-FIN-FISCALITE / VOTE DES TAUX 2016

Rapporteur : Florent BRUNET

Pour l'année 2016, il est décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité, qu'il s'agisse de la fiscalité ménages ou de la fiscalité des entreprises. Les taux votés seront donc les mêmes que ceux appliqués en 2015 et précédemment en 2014.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- d'approuver les taux de fiscalité suivants applicables pour l'année 2016 (équivalents à ceux de l'année 2015) :
 - Taxe d'habitation : 8.52 %
 - Taxe Foncière bâtie : 0.00 %
 - Taxe Foncière Non bâtie : 2.56 %
 - Cotisation Foncière des Entreprises : 24.44 %

➔ Présentation du Plan Emploi Porte de DrômArdèche

Le Président présente le plan emploi de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche, qui se décline autour de 4 actions :

- un forum de l'emploi et de l'alternance,
- le dispositif « objectif emploi » (un service et un numéro de téléphone dédié),
- le soutien à l'alternance
- la promotion du service civique.

Il remercie les services ainsi que Mr Ferlay et Mme Boidin pour leur implication dans la définition de ce plan emploi.

Seront bien associés à ce plan emploi l'ensemble des partenaires de l'emploi, en premier lieu Pôle Emploi, mais aussi les agences intérim. A.Genthon souligne l'importance d'associer aussi les écoles comme la MFR dans les partenariats, ce qui est bien prévu effectivement.

➔ Questions diverses

Mr Alloua rappelle l'enquête menée auprès des communes pour le prêt de matériel entre elles, en attente encore de réponse pour certaines d'entre elles.

Annexe : tableau des emplois

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	Quotité de temps de travail	Eff. Ouvert
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Administrateur Hors Classe	A	35	1
Emploi fonctionnel de Direction	A	35	1
Emploi de Cabinet : Collaborateur		35	1
Attaché principal	A	35	4
Attaché	A	35	17
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	35	2
Rédacteur	B	35	2
Adjoint adm. principal 1 ^{ère} classe	C	35	1
Adjoint adm. principal 2 ^{ème} classe			4
Adjoint adm. 1 ^{ère} classe	C	35	5
Adjoint adm. 1 ^{ère} classe	C	17,5	1
Adjoint adm. 2 ^{ème} classe	C	35	10
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur en chef de classe normale	A	35	1
Ingénieur principal	A	35	2
Ingénieur	A	35	3
Tecnhicien principal 1 ^{ère} classe	B	35	2
Tecnhicien principal 2 ^{ème} classe	B	35	5
Technicien	B	35	4
Agent de maitrise	C	35	1
Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	C	35	1
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	C	35	3

Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	35	2
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	35	10
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	24	3
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	24,5	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	22,81	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe		15	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	18	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	3,5	1

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	Quotité de temps de travail	Eff. Ouvert
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	17.5	1
Adjoint d'animation	C	35	7
Adjoint d'animation	C	30	4
Adjoint d'animation	C	28	1
Adjoint d'animation	C	23	1
Adjoint d'animation	C	20	2
Adjoint d'animation	C	17.5	4
Animateur principal 2ème classe	B	35	1
Animateur territorial	B	35	1
Animateur territorial	B	30	1
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE			
Educateur principal de jeunes enfants	B	35	2
Educateur de jeunes enfants	B	35	5
Educateur de jeunes enfants	B	28	3
Educateur de jeunes enfants		12	1
Infirmière de classe normale	B	35	1
Puéricultrice territoriale	A	35	1
Auxiliaire de puériculture 1ère classe	C	35	11
Auxiliaire de puériculture 1ère classe	C	30	3
Auxiliaire de puériculture 1ère classe	C	25	1
Auxiliaire de puériculture 1ère classe	C	20	3
Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe	C	17.5	1
FILIERE SPORT			
Educateur APS principal de 2ème Classe	B	35	1
Educateur des APS	B	35	4
Opérateur des APS	C	17.5	1
			152